

Relativement à la préoccupation concernant la portée limitée d'Agenda 21, on a présenté des propositions de structure du programme axées sur l'action concrète. On semblait s'entendre sur le principe qu'une structure efficace consisterait à répartir le programme en quatre secteurs, soit le secteur de l'énergie, le secteur du transport, le secteur industriel et les incertitudes. Les trois questions atmosphériques pourraient alors être abordées dans le cadre de ces secteurs, dans une approche intégrée des questions atmosphériques.

Le Canada appuyait la volonté d'un élargissement de la portée des propositions atmosphériques dans Agenda 21, en ajoutant que les propositions devraient préciser que l'atmosphère est l'enjeu, et non l'énergie. L'énergie devrait faire partie des programmes dans le cadre des questions atmosphériques, mais il faut également intégrer à la réponse les autres composantes comme l'industrie (avec l'agriculture, les forêts et la fabrication).

Lors des discussions officieuses concernant Agenda 21, le président du GT I a souligné qu'il fallait établir une distinction entre les travaux avant et après la CNUED, pour ce qui est du rôle respectif du CIN-Climat et du processus de la CNUED. Il a ajouté qu'après la CNUED, Agenda 21 connaîtrait son vrai départ.

Les négociations officielles concernant la composante atmosphérique d'Agenda 21 ont commencé le vendredi 23 août, à partir d'une version révisée du document (PC/42/Add.1) qui, après examen lors de cette réunion, servira aux négociations de la quatrième réunion. Toutefois, la version initiale de cette proposition révisée (PC/WG.I/L.25) n'intégrait pas les modifications suggérées lors des consultations officieuses. On a donc réitéré les préoccupations et les suggestions présentées lors des consultations officieuses. Le Canada a réitéré ses préoccupations au sujet de l'approche mal équilibrée et du besoin de centrer cette approche sur les questions atmosphériques plutôt que sur les questions énergétiques pour cet élément d'Agenda 21. Ces préoccupations et suggestions ont reçu l'appui de plusieurs pays.

Les suggestions de concepts ou d'activités qui devraient figurer dans Agenda 21 comprenaient :

- les différences de responsabilités des pays devraient être définies, en classant les pays selon le niveau de responsabilité (Tunisie);
- dans chaque domaine, il faudrait définir la responsabilité de mise en oeuvre en fonction de la reconnaissance des responsabilités différentes et dans les domaines où l'on prévoit des mesures de la part des pays en voie de développement, il faudrait définir les besoins en ressources financières nouvelles et supplémentaires;
- la consommation par habitant dans les pays industrialisés est au coeur des problèmes liés à l'énergie;